

Petit geste turc sur la liberté d'expression

lundi 5 mai 2008, par [Marc Semo](#)

Dénoncé de longue date comme « liberticide » par les organisations de défense des droits de l'homme, l'article 301 du code pénal turc sanctionnant les atteintes à la « turcité » (identité turque) a été amendé, le 30 avril, par le Parlement dominé par l'AKP (Parti de la justice et du développement, issu du mouvement islamiste) du Premier ministre, Recep Tayyip Erdogan.

Sourde oreille. Un nouveau code pénal, censé être plus libéral, avait été instauré en 2005, quelques mois avant l'ouverture des négociations d'adhésion à l'Union européenne (UE). Mais le 301 et une demi-douzaine d'autres articles du même genre ont permis à des organisations nationalistes de déposer des séries de plaintes qui ont entraîné les inculpations de plus d'une centaine d'intellectuels, dont le prix Nobel Orhan Pamuk pour avoir évoqué le génocide arménien de 1915, ou le professeur de science politique Baskin Oran, auteur d'un rapport accablant sur la situation des minorités. Même si la quasi-totalité de ces procédures ont finalement abouti à des non-lieux, Bruxelles exigeait l'abolition de ce texte. Jusqu'ici, l'AKP faisait la sourde oreille pour ménager une opinion publique très « patriote ». Désormais menacé d'une procédure d'interdiction pour « activité antilaïques » par la Cour constitutionnelle, le parti au pouvoir, après quatre ans de quasi-immobilisme en matière de démocratisation, retrouve sa veine réformiste pour avoir le soutien de l'UE face à l'armée et aux durs du camp laïc.

Le changement reste néanmoins très limité. L'amendement remplace le terme de « turcité » par celui de « nation turque » et la peine maximum prévue passe de trois à deux ans. « Il est hors de question de laisser insulter l'identité nationale », a précisé le ministre de la Justice, Mehmet Ali Sahin. L'accord de la chancellerie sera néanmoins indispensable pour lancer des poursuites afin d'éviter tout abus alors que certains secteurs de la magistrature restent hostiles à des réformes libérales qui, selon eux, menacent l'unité nationale et la laïcité républicaine.

Interventions musclées. Ce toilettage sémantique de la loi n'a pas suffi à rasséréner les intellectuels libéraux turcs. Bruxelles salue « ce pas en avant », mais attend « les changements d'autres articles de loi similaires pour garantir la pleine liberté d'expression ». Les interventions musclées des forces de l'ordre à Istanbul contre les manifestations syndicales de gauche du 1^{er} mai montrent qu'il y a en effet encore beaucoup à faire sur ce plan.

Sources

Source : Libération, mai 2008